

► En bref

Voyageurs

Concurrence TER : les CFF ne se positionneront pas en Bourgogne - Franche-Comté

→ Les CFF ont pris note de la décision de la région Bourgogne - Franche-Comté de mettre ses lignes TER au concours (lire La lettre ferroviaire n°280 du 22 février 2022). Ils n'entendent pas répondre à cet appel d'offres mais bien plutôt supporter la SNCF dans l'élaboration de sa proposition. Si l'adjudication venait cependant à être attribuée à d'autres

entreprises, ils considèrent pragmatiquement qu'il conviendra alors de « permettre aux voyageurs de continuer à voyager » et feront en sorte de travailler avec les futurs nouveaux exploitants des liaisons Vallorbe - Frasne - Pontarlier, La Chaux-de-Fonds - Morteau et Delle - Belfort. Au sujet de cette dernière, il convient de retenir que son exploitation devrait changer au service annuel 2026 : les trains seront limités à Delémont mais pousseront (enfin) jusqu'à Belfort-Ville. ■ SM